



A renvoyer au Service Animation de la Cité – Hôtel de Ville
Place Communale - 7100 LA LOUVIERE - tél 064/27.78.11- fax 064/27.79.99

MARCHÉS **DEMANDE DE SUSPENSION**

Conformément à l'article 9 du règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public :

Le titulaire d'un abonnement peut suspendre celui-ci lorsqu'il se trouve dans l'incapacité d'exercer son activité :

- soit pour maladie ou accident attesté par un certificat médical transmis à la commune dans les **48 heures**;
- soit pour cas de force majeure dûment démontré;

La suspension prend effet le jour où la commune est informée de l'incapacité **pour une durée minimum de un mois** et cesse au plus tard cinq jours après la communication de la reprise d'activités.

La suspension de l'abonnement implique la suspension des obligations réciproques nées du contrat. Durant la période de suspension, l'emplacement peut être attribué au jour le jour.

Les demandes de suspension et de reprise de l'abonnement sont notifiées soit par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, soit par lettre remise de la main à la main contre accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception.

Société:

Nom (du responsable) :

Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

Demande la suspension de l'abonnement du au inclus.

Motif(s) :

- Maladie (Certificat médical à transmettre dans les 48h)
- Cas de force majeure dûment démontré (attestation ou tout autre document à transmettre dans le 48h)

Marché de :

Date & Signature :